

AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND - IE

REPORTING

Communication
Publicitaire

30/04/2024

OBLIGATAIRE ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : (C) 104,88 (EUR)
(D) 863,18 (EUR)

Date de VL et d'actif géré : 30/04/2024

Actif géré : 2 190,32 (millions EUR)

Code ISIN : LU1050469870

Code Bloomberg : (C) AIBEIEC LX
(D) AIBEIED LX

Indice de référence :
100% BLOOMBERG BARCLAYS EURO TREASURY
50BN BOND INDEX

Eligibilité : -

Objectif d'investissement

AMUNDI INDEX J.P. MORGAN EMU GOVIES IG a pour objectif de répliquer au plus près l'évolution de l'indice 100% BLOOMBERG BARCLAYS EURO TREASURY 50BN BOND INDEX, libellé en EUR, à la hausse comme à la baisse. Ce compartiment permet une exposition aux titres Investment Grade des gouvernements de la zone Euro.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



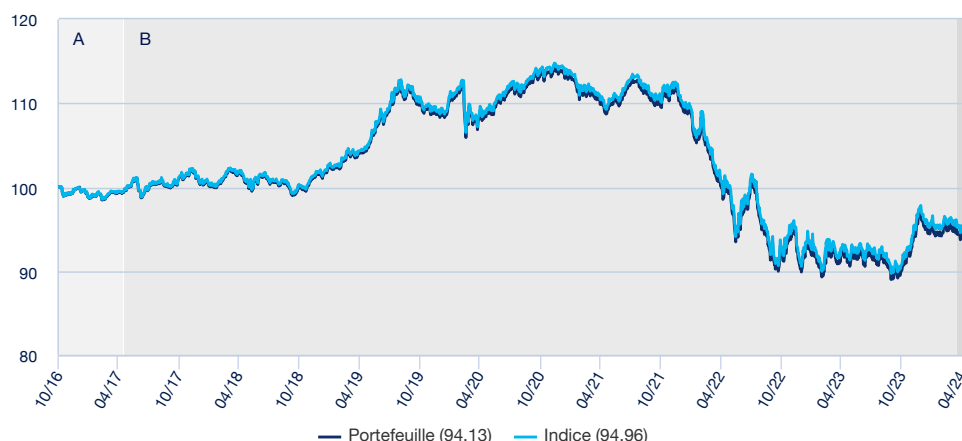
Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 4 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



A : Performance du Compartiment depuis la date de son lancement

B : Benchmark index from creation until 18/04/2024 : Bank of America Merrill Lynch 1-10 Year Euro Government Bond.

Benchmark index from 18/05/2017: J.P. MORGAN GBI EMU Investment Grade

C : Since this date, the reference index of the sub fund is Bloomberg Euro Treasury 50bn Bond Index

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

	Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le
	29/12/2023	28/03/2024	31/01/2024	28/04/2023	30/04/2021	30/04/2019	31/10/2016	
Portefeuille	-2,01%	-1,37%	-1,55%	2,41%	-14,30%	-9,51%	-5,87%	
Indice	-1,99%	-1,37%	-1,52%	2,50%	-13,99%	-8,97%	-5,04%	
Ecart	-0,02%	0,00%	-0,03%	-0,09%	-0,31%	-0,54%	-0,83%	

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Portefeuille	6,88%	-18,09%	-3,63%	5,03%	6,80%	0,86%	0,68%	1,73%	0,98%	-
Indice	7,00%	-17,94%	-3,54%	5,15%	6,94%	0,95%	0,80%	2,02%	1,22%	-
Ecart	-0,12%	-0,14%	-0,09%	-0,12%	-0,14%	-0,09%	-0,12%	-0,30%	-0,25%	-

* Source : Amundi. Les performances ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactées par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	5,66%	7,03%	6,17%
Volatilité de l'indice	5,66%	7,03%	6,14%
Tracking Error ex-post	0,10%	0,12%	0,24%
Ratio de sharpe	-0,25	-0,92	-0,43
Ratio d'information	-0,83	-0,90	-0,48

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Le Ratio de sharpe est un indicateur statistique qui mesure la performance du portefeuille par rapport à un placement sans risque

Indicateurs du portefeuille (Source : Fund Admin)

	Portefeuille
Sensibilité ¹	7,07
Notation Moyenne ²	A-
Taux de rendement	3,16%

¹ La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

² Basée sur les obligations et les CDS mais tout autre dérivé exclu.

Nombre de valeurs du portefeuille : 400

OBLIGATAIRE ■

**Stéphanie Pless**Responsable Gestion Indicielle
Obligataire**Fabrice Degni Yace**

Gérant de portefeuille principal

Commentaire de gestion

Avril a encore été un mois marqué par le tempo des Banques Centrales en écho à l'évolution économique. Aux Etats-Unis, la croissance du PIB au 1er trimestre a été inférieure aux attentes du consensus (+1.6% vs. 2.5%) mais la demande intérieure est restée bien orientée. Les derniers chiffres du S&P Flash PMI américain indiquent que l'activité commerciale a quelque peu ralenti en avril pour atteindre son niveau le plus bas en quatre mois, en raison d'une demande plus faible et d'un marché de l'emploi dans le secteur des services qui montre des signes d'essoufflement. L'inflation américaine a montré des signes de stabilité avec un indice global à +0.4% en glissement mensuel, supérieur aux attentes (+0.3%) et de 3.5% en glissement annuel (contre 3.2%), tandis que l'inflation sous-jacente s'établit à +0.4% en glissement mensuel (contre des attentes de +0.3%) et est stable en glissement annuel (3.8%). Dans l'ensemble, les attentes concernant les dépenses personnelles, la conjoncture et les marchés du travail sont restées stables au cours des quatre derniers mois.

En Europe, les indices Flash PMI d'avril pour la zone euro ont confirmé les signaux d'autres indicateurs selon lesquels l'économie se porte mieux, grâce à une nette amélioration dans le secteur des services, tandis que l'industrie manufacturière (étonnamment à la baisse) est toujours dans une situation difficile. L'indice PMI composite a atteint 51.4 (contre 50.3 en mars), un plus haut sur 11 mois, principalement grâce au secteur des services. L'inflation dans la zone euro a ralenti en mars, avec une baisse de 0.2% tant pour l'inflation globale (2.4% contre 2.6%) que pour l'inflation sous-jacente (2.9% contre 3.1%). La baisse de l'inflation des services et de l'inflation sous-jacente soutient l'idée d'une baisse des taux de la BCE d'ici le milieu de l'année.

Dans ce contexte, tous les yeux sont rivés sur la dynamique de l'inflation, dont les services sont le principal moteur (cf. hausse des salaires). Début avril, Jerome Powell a réaffirmé que la Fed avait le temps de réfléchir à sa première baisse de taux d'intérêt. Ensuite, les minutes du FOMC ont montré que la Fed n'était pas pressée de réduire les taux avec une dynamique de croissance indiquant une croissance plus forte que prévu au premier semestre, dans un contexte de consommation résiliente. Enfin, le Livre Beige de la Fed a présenté des perspectives "prudemment optimistes" pour l'économie américaine et des données sur l'activité économique qui laissent présager une croissance solide au cours du trimestre.

En Europe, l'heure de la baisse des taux approche à grands pas pour la BCE. La désinflation se poursuivra, mais restera irrégulière (cf. prix de l'énergie). L'institution européenne a laissé sa politique monétaire inchangée, ouvrant la voie à une baisse des taux attendue par les marchés lors de la réunion de juin.

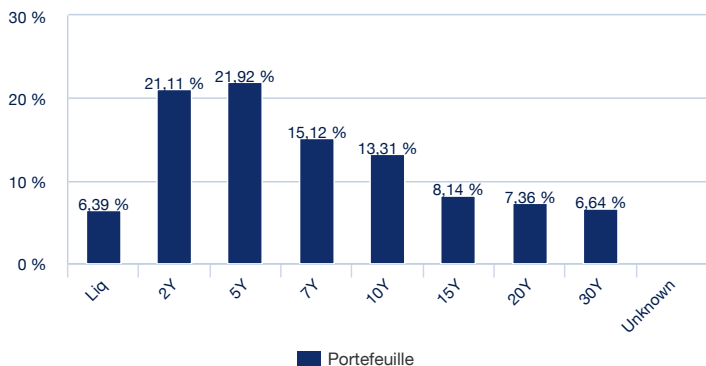
Début avril, les taux ont fortement augmenté suite à la publication de l'indice ISM manufacturier aux Etats-Unis le 1er avril. Ensuite, les taux américains ont atteint leur plus haut niveau depuis le début de l'année après plusieurs données économiques meilleures que prévu. Les rendements obligataires ont été globalement plus élevés sur la partie longue de la courbe et stables sur la partie courte. Ils ont ensuite continué à augmenter, marquant un découplage avec les rendements de la zone euro. Et malgré un léger recul fin avril, le récent découplage de part et d'autre de l'Atlantique est justifié, en raison de cycles économiques divergents et d'un ralentissement de l'inflation plus marqué en Europe qu'aux Etats-Unis.

Le taux américain à 10 ans a terminé le mois d'avril à 4.68%, en hausse de 48 points de base par rapport au mois précédent (4.20% à fin mars). Dans la zone euro, fin avril a été une période importante pour la France, car la mise à jour des notations des principales agences était très attendue. Fitch, qui avait dégradé la note de crédit de la France l'année dernière, l'a laissée à AA- et Moody's a maintenu la note à Aa2, un cran au-dessus de Fitch, mais a déclaré qu'il était "improbable" que la France atteigne son objectif de déficit. Le taux français à 10 ans a relativement peu été touché suite à ces annonces et a terminé à 3.05% (+25 points de base), tandis que le Bund allemand est passé de 2.30% à 2.58% (+28 points de base). Les rendements italiens et espagnols se sont établis respectivement à 3.91% (+24 points de base) et 3.35% (+19 points de base).

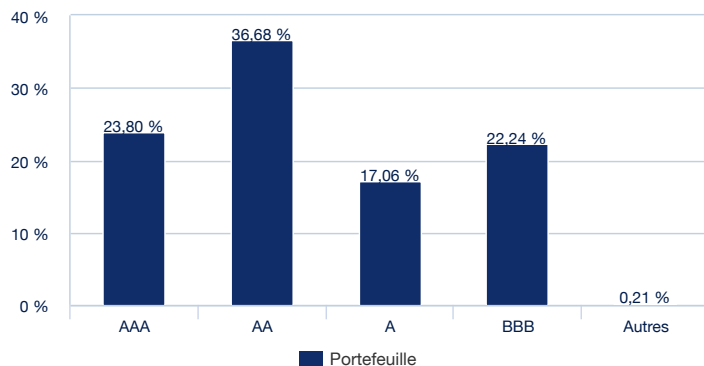
Ce portefeuille est géré de manière indiciaire par rapport à l'indice Bloomberg Euro Treasury 50bn Bond. Nous réduisons au maximum l'exposition relative en sensibilité entre le portefeuille et son indice, en investissant sur un nombre de titres restreint, permettant d'assurer un risque minimal.

Répartition du portefeuille (Source : Amundi)

Par maturité (source : Amundi)

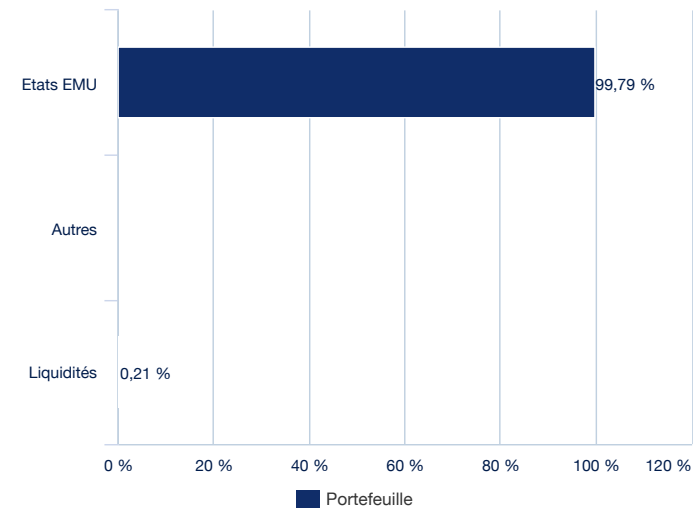


Par notation (source : Amundi)

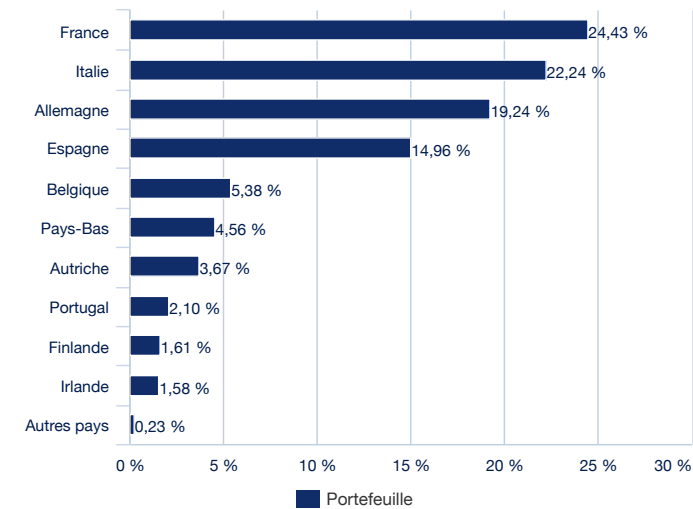


OBLIGATAIRE ■

Par type d'émetteur (source : Amundi)



Par pays (source : Amundi)



OBLIGATAIRE ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV
Droit applicable	de droit Luxembourgeois
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Société de gestion déléguée	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Date de création de la classe	29/06/2016
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Non applicable
Affectation des sommes distribuables	(C) Capitalisation (D) Distribution
Code ISIN	(C) LU1050469870 (D) LU1050469953
Code Bloomberg	AIBEIEC LX
Souscription minimum: 1ère / suivantes	500 000 Equivalent en EUR de USD / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 14:00
Frais d'entrée (maximum)	2,50%
Frais Gestion Financière Direct	0,10% TTC
Commission de surperformance	Non
Commission de surperformance (% par an)	-
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,15%
Coûts de transaction	0,05%
Frais de conversion	1,00 %
Durée minimum d'investissement recommandée	4 ans
Historique de l'indice de référence	19/04/2024: 100.00% BLOOMBERG EURO TREASURY 50BN BOND INDEX 18/05/2017: 100.00% JP MORGAN EMU INVESTMENT GRADE 20/07/2015: 100.00% ICE BOFA 1-10 YEAR EURO GOVERNMENT INDEX 14/04/2014: 100.00% BLOOMBERG EURO AGGREGATE TREASURY STATISTIC
Norme européenne	OPCVM
Cours connu/inconnu	Cours inconnu
Date de valeur rachat	J+2
Date de valeur souscription	J+2
Particularité	Non

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.